



MCF'Info #30 - Septembre 2021

Nous espérons que vous aurez tous passé un agréable été, agrémenté de belles balades au guidon de vos Motobécane/Motoconfort.

Avec l'automne arrive la saison des Salons. De bonnes occasions de se rencontrer et d'échanger sur notre passion commune.

Cette année trois salons au programme: Rouen ce weekend, Toulouse la semaine prochaine et Lyon début Novembre. Le salon Moto Légende de Vincennes étant, lui, reporté à 2022.



N'hésitez pas à venir nous rencontrer, nous serons heureux de vous accueillir sur nos stands et de passer un moment avec vous. Nous vous attendons nombreux. Compte tenu de la situation sanitaire le respect de gestes barrières et le pass sanitaire seront de rigueur.

Comme vous le savez les adhérents du Motobécane Club de France bénéficient d'une remise de 10% sur les achats effectués auprès de la société VSX.

Il nous apparaît utile de préciser le mode de fonctionnement de cette réduction afin d'éviter tout malentendu.

L'enregistrement de la qualité d'adhérent du Club est un préalable incontournable à l'obtention de cette remise, Cet impératif est lié au système de facturation en place dans l'entreprise. La reconnaissance du statut d'adhérent MCF se fait par la communication à VSX d'une copie recto verso de la carte d'adhérent (ou l'attestation d'adhésion quand la carte n'est pas encore disponible). Cet enregistrement est confirmé par courriel à l'adhérent dans les 72 heures. Et ce n'est qu'après cette confirmation que la remise peut être consentie, il convient donc d'attendre la réception de cette confirmation avant de passer commande, faute de quoi la remise (non rétro active) ne sera pas appliquée.

La copie de la carte d'adhérent (recto-verso) ou de l'attestation d'adhésion en absence de la carte, peuvent être envoyées via le menu "Nous Contacter" figurant en bas de la page d'accueil du site VSX ou par courriel à vsxfrance@solex-motobecane.com